



TARIFS DES DROITS DE PLACE

Service ASVP - ODP

A adresser à : Mairie de Saint-Junien - Service ASVP-ODP - Place Auguste Roche – 87200 Saint-Junien

ou par e-mail : asvp@saint-junien.fr

Désignation	An (€)	Mois (€)	Jour (€)	Observations
-------------	--------	----------	----------	--------------

HALLES COUVERTES

Etal		7,00		par m ²
------	--	------	--	--------------------

MARCHÉ DE PLEIN AIR

Occupation 1/2 journée			1,00	le ml
Branchement électrique pour 1/2 journée			3,00	monophasé
			6,00	triphasé
Camions magasins pratiquant la vente par correspondance			65,00	

OCCUPATIONS TEMPORAIRES

Terrasse couverte portant extension du local commercial	65,00			le m ²
Terrasse ou déballage de plein air	16,00			le m ² - base 1m de profondeur minimum
Suppléments autorisés		6,00	2,00	le m ²

OCCUPATIONS DIVERSES

Petit cirque ou théâtre installé hors centre-ville			20,00	l'emplacement
Fêtes foraines			2,00	le m ²
Grand cirque			150,00	par jour de représentation
Occupation provisoire de la voie publique pour travaux			1,00	ou 3,00 €/m ² par semaine